



HAL
open science

Remarques lexicographiques sur un passage du Curé d'Azay-le-Rideau

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

Takeshi Matsumura. Remarques lexicographiques sur un passage du Curé d'Azay-le-Rideau. FRA-CAS, 2017, 61, pp.1-7. halshs-01571693

HAL Id: halshs-01571693

<https://shs.hal.science/halshs-01571693>

Submitted on 3 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FRACAS

numéro 61

le 28 juillet 2017

Groupe de recherche
sur la langue et la littérature françaises
du centre et d'ailleurs
(Tokyo)

contact : revuefracas2014@gmail.com

Remarques lexicographiques sur un passage du *Curé d'Azay-le-Rideau*

Takeshi MATSUMURA

En 1982, en parlant des *Contes drolatiques*, Nicole Mozet a constaté que tous les efforts de l'auteur pour reconstituer une langue conforme au roman historique ont abouti à de fâcheux obstacles qui empêchent les lecteurs d'aborder cette œuvre :

[...] on est amené à reconnaître que la tentative linguistique des *Contes drolatiques*, qui a tellement choqué les contemporains de Balzac, est un échec, dans la mesure où, loin de favoriser la communication lecteurs-personnages, elle transforme la lecture en un exercice si périlleux que bien peu s'y sont risqués¹.

Trente ans plus tard, les *Contes drolatiques* semblent avoir toujours très peu de lecteurs, si l'on en croit la même critique, pour qui ils sont « peu lus, y compris par les Balzaciens² ». Le fait que le vocabulaire de cette œuvre qui pose de multiples problèmes ait intéressé plutôt des non spécialistes conforterait cette vision. Je pense entre autres à la thèse du romaniste Leo Spitzer³ ou à l'article de Francis Bar⁴, historien du burlesque.

Pourtant, depuis 1969 tous les lecteurs disposent d'un lexique sélectif, qui aurait facilité leur tâche de déchiffrement. C'est Wayne Conner qui, après avoir soutenu une thèse à l'Université de Princeton⁵, a établi ce glossaire, pour qu'il en accompagne deux éditions de référence⁶. Son travail a été bien accueilli. En effet, Nicole Cazauran le qualifie d'« un très utile glossaire⁷ » dans sa recension de *BO XX*, tandis que dans son compte rendu de *OD I*, Maurice Ménard est plus élogieux en soulignant que

¹ Nicole Mozet, *La Ville de province dans l'œuvre de Balzac. L'espace romanescque : fantasme et idéologie*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1982, p. 68.

² *Ead.*, « Prouesses et limites de la virtuosité drolatique », dans *L'Année balzacienne*, 2012, p. 87.

³ *Die Wortbildung als stilistisches Mittel exemplifiziert an Rabelais. Nebst einem Anhang über die Wortbildung bei Balzac in seinen Contes drolatiques*, Halle, Niemeyer, 1910.

⁴ « Archaïsme et originalité dans les *Contes Drolatiques* de Balzac », dans *L'Année balzacienne*, 1971, p. 189-203.

⁵ *The Vocabulary of Balzac's « Contes drolatiques ». A Study of its Dialectal, Borrowed and Created Elements*, Princeton University, 1948.

⁶ *Les Cent Contes drolatiques*, édités par Roland Chollet, dans *Œuvres complètes illustrées de M. de Balzac*, Édition dirigée par Jean A. Ducourneau, t. XX, Paris, Les Bibliophiles de l'Originale, 1969 [= *BO XX*], p. 557-608 et *Les Cent Contes drolatiques*, Textes présentés, établis et annotés par Roland Chollet et Nicole Mozet, dans Balzac, *Œuvres diverses*, t. I, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, 1990, Bibliothèque de la Pléiade [= *OD I*], p. 1753-1813.

⁷ Voir *L'Année balzacienne*, 1971, p. 322.

« l'excellent glossaire de Wayne Conner (p. 1753-1813) satisfait toutes nos curiosités⁸ ».

Certes, le travail de l'érudit américain, qui tout en se référant au *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walther von Wartburg⁹ propose de définir et de caractériser chacun des mots recueillis, rend service aux lecteurs. Cependant il faut dire qu'il ne satisfait pas toutes nos curiosités, au moins celles de lecteurs que certains qualifieraient de maniaques. À mon avis, il n'est pas dépourvu de quelques défauts et l'ensemble mériterait d'être revu, corrigé et complété ; j'y reviendrai dans une autre occasion. En attendant, je vais examiner dans cet article deux mots que Wayne Conner n'a pas enregistrés dans son glossaire mais qui, malgré leur apparence limpide, auraient pu attirer son attention.

Ces deux mots se trouvent dans *Le Curé d'Azay-le-Rideau*, et plus précisément dans une des histoires racontées par le héros. En décrivant une scène où le fermier Cohegrue sur sa jument est poursuivi par un cheval amoureux, il dit ceci :

[...] mais, trouvant la porte de ses écuries fermée, il [= Cohegrue] crie : « Au secours ! à moi ! ma femme !... » Puy, il tourne, tourne autour de sa mare, cuydant esviter le maudit cheval auquel les amourettes brusloyent, qui faisoyt raige, et croissoyt d'amour au grief pourchas de sa iument¹⁰.

On peut se demander d'abord que signifie le substantif féminin *amourette* qu'on lit dans ce passage. À première vue, puisqu'il y a un mot de la même forme en français d'aujourd'hui, qu'un *Petit Robert*¹¹ l'enregistre en le définissant par « amour peu sérieux, passager, sans conséquence » et que ce sens semblerait convenir au contexte, personne ne serait tenté d'examiner le mot de plus près ni de mettre en question cette interprétation spontanée. On penserait immédiatement aux occurrences du mot chez Balzac, telles que *cinquante mille amourettes de Paris*¹². En effet, sauf erreur de ma part, ni les études citées de Leo Spitzer et de Francis Bar ni le glossaire de Wayne Conner ne s'y sont intéressés. Les éditeurs des *Contes drolatiques* ne l'ont pas annoté non plus.

⁸ Voir *Ibid.*, 1991, p. 469.

⁹ Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol. Je désigne ce dictionnaire par FEW.

¹⁰ *OD I*, p. 139 ; voir aussi *BO XX*, p. 136.

¹¹ Voir *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert*, Texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey, Paris, Le Robert, 2006, p. 85a, s.v. *amourette*¹.

¹² Voir *Splendeurs et misères des courtisanes*, Texte présenté, établi et annoté par Pierre Citron, dans Balzac, *La Comédie humaine*, t. VI, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, 1977, Bibliothèque de la Pléiade, p. 539 : « [...] mais comprenez donc, monsieur le baron, qu'ils ont d'autres chats à fouetter que de s'occuper des cinquante mille amourettes de Paris. »

Faute de témoignages explicites, il est difficile d'imaginer comment le mot est compris par ces savants. On peut pourtant recourir à une des traductions japonaises pour voir comment un des balzaciens a interprété le passage. Citons la phrase correspondant à notre citation :

だが其処に到って厩の入口が閉って居るのを眼にした彼は、「助けてくれ、おーい女房」と叫び乍ら溜池の周りをぐるぐる廻り、春情に駆られ猛り狂う此の呪わしき馬の奴めを躲さんとしたが、馬の方では雄馬の猛追走の結果、弥が上にも恋情を募らせるばかり、[...]¹³。

Comme on peut le constater, l'expression originale (*les amourettes brusloyent*) est rendue dans cette traduction par « 春情に駆られ », c'est-à-dire par « poussé par la concupiscence ». Aux yeux du traducteur, le mot *amourette* aurait été employé peut-être avec peu de bonheur par l'auteur qui maîtriserait mal l'ancienne langue et en s'éloignant un peu de son sens habituel (« amour peu sérieux, passager, sans conséquence » du *Petit Robert*), il serait devenu un synonyme de *concupiscence*.

Cependant, on peut se demander si la construction du verbe *brusler* dans la proposition *le maudit cheval auquel les amourettes brusloyent* permet cette interprétation. Si l'on suit Seiichi Ishii, ce qui *brusle* serait la passion amoureuse, mais alors comment faut-il comprendre le complément indirect ? Ne s'attendrait-on pas plutôt un complément direct (*le maudit cheval que les amourettes brusloyent*) ? Car le verbe *brûler* qui a comme sujet des mots comme *amour*, *passion*, etc. est employé transitivement et, pour signifier au figuré « faire éprouver une sensation de brûlure, de chaleur intense ; rendre très passionné », il a besoin d'un complément direct¹⁴. La construction se trouve dans un passage d'un autre *Conte drolatique* :

Si vingt ans de vie monastique, debvoyent t'estre encore accordez, ne les trocqueroys-tu poinct pour deux ans de ceste amour qui te brusle, et pour estre en ce ioly mouvement¹⁵.

¹³ Balzac, *Les Contes drolatiques*, Traduction japonaise par Seiichi Ishii, Tokyo, Iwanami-shoten, 2012-2013, coll. Iwanami-bunko, 3 vol., t. 1, p. 404.

¹⁴ Voir le *Trésor de la langue française* de Paul Imbs, Paris, CNRS et Gallimard, 1971-1994, 16 vol. (que je désigne par TLF), s.v. *brûler*, I, B. 2 avec une citation de Maupassant : « Elle [la passion de la chasse] les brûlait [les deux frères], les ayant envahis tout entiers ».

¹⁵ *Le Succube*, OD I, p. 287 ; voir aussi BO XX, p. 286. Dans *Melmoth réconcilié*, la présence d'un complément direct est plus claire : « [...] il éprouva la soif qui brûlait cette lèvre rouge » (*Melmoth réconcilié*, Texte présenté, établi et annoté par Moïse Le Yaouanc, dans Balzac, *La Comédie humaine*, t. X, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, 1979, Bibliothèque de la Pléiade, p. 377).

Dans la citation du *Curé d'Azay-le-Rideau*, la présence du complément indirect semble nous suggérer une autre construction. Il me semble qu'on a affaire à l'emploi intransitif du verbe *brûler*, qui a pour sujet une partie du corps. Dans cette construction, son sens est « éprouver une sensation de chaleur (en parlant d'une partie du corps) » selon la définition du TLF. Pour cet emploi, celui-ci cite comme exemple une phrase de Flaubert : « La gueule lui en brûle. » On pourrait y en ajouter une autre, tirée du *Père Goriot* :

Un père se cacher pour voir ses filles ! Je leur ai donné ma vie, elles ne me donneront pas une heure aujourd'hui ! J'ai soif, j'ai faim, le cœur me brûle, elles ne viendront pas rafraîchir mon agonie, car je meurs, je le sens¹⁶.

Un des *Contes drolatiques* nous en fournit aussi une occurrence. En parlant des Trois Clercs de Saint-Nicholas, le narrateur les décrit de la manière suivante :

Comptez que ils estoyent sur leurs bancqs comme sur des grilz, que les pieds leur desmangeoyent très-bien, et que le cul leur brusloyt ung peu¹⁷.

On voit ainsi que de même que *le cœur brûle* au Père Goriot et que *le cul brusloyt* aux Trois Clercs, *les amourettes brusloyent* au *maudit cheval* dans *Le Curé d'Azay-le-Rideau*. Si cette interprétation n'est pas une divagation, quelle est la partie du corps désignée par le mot *amourettes* ? Ce sont, me semble-t-il, les testicules. Si en effet l'on consulte l'article *amor* du FEW, t. 24, p. 466b, on constate que le substantif *amourette* signifie au pluriel « testicules » de certains animaux dans le Centre, à Bar-sur-Seine et au Canada. La source de Wartburg pour le Centre est le *Supplément au Glossaire du Centre* de Hippolyte-François Jaubert¹⁸.

Pour étayer cette hypothèse, il ne serait pas inutile de rappeler que dans le manuscrit¹⁹, Balzac avait écrit *pendilloches* à la place d'*amourettes*. Cette leçon

¹⁶ *Le Père Goriot*, Texte présenté, établi et annoté par Rose Fortassier, dans Balzac, *La Comédie humaine*, t. III, Édition publiée sous la direction de Pierre-Georges Castex, Paris, Gallimard, 1976, Bibliothèque de la Pléiade, p. 275-276.

¹⁷ *Les Trois Clercs de Saint-Nicholas*, OD I, p. 166 ; voir aussi BO XX, p. 162. On peut signaler que dans le manuscrit le sujet du verbe était le mot *derrière*, voir OD I, p. 1231.

¹⁸ Paris, Chaix, 1869, p. 7b : « AMOURETTES, s. f. pl. Testicules du coq. – Et par euphémisme culinaire, Rognons de coq (environs d'Issoudun). (Voy. *Roulette* et *Chapouner*.) » On peut consulter également Rose M. Bidler, *Dictionnaire érotique. Ancien Français, Moyen Français, Renaissance*, Montréal, CERES, 2002, p. 25.

¹⁹ Leçon relevée dans OD I, p. 1222. La Concordance établie par Kazuo Kiriu, qui ne tient pas compte des variantes, ignore ce mot ; voir <http://www.v2asp.paris.fr/commun/v2asp/musees/balzac/kiriu/concordance.htm>.

primitive est plus explicite. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le FEW, t. 8, p. 177b, s.v. *pendere* qui nous apprend que c'est un mot de moyen français²⁰, qu'il apparaît pour la première fois dans *Gargantua* de Rabelais²¹ où, au singulier, il signifie « membre viril » et que plus tard, employé au pluriel dans *Le Moyen de parvenir* de Béroalde de Verville²², il prend le sens de « testicules »²³. De plus, Wartburg indique que le mot est attesté dans plusieurs dialectes modernes comme en manceau, angevin, saintongeais, orléanais. Pour Balzac, le mot aurait été ainsi facile d'accès, soit à travers sa lecture de Rabelais (l'énumération citée du chapitre XI de *Gargantua* lui fournit d'autres appellations comme *branche de coural*²⁴ ou *dressouoir*²⁵) et de Béroalde de Verville, soit par l'intermédiaire d'attestations dialectales.

Certes, chez Balzac, toutes les variantes ne sont pas des synonymes des leçons retenues. Il arrive qu'un mot adopté dernièrement et celui ou ceux qu'il remplace désignent des choses différentes. Ainsi, dans un des *Contes drolatiques*, le substantif *badigoinces*²⁶ se substitue à *yeux*²⁷. Cependant, en ce qui concerne le mot *amourettes*,

²⁰ Pour Wartburg, le moyen français va de 1350 à 1600.

²¹ Voir *Gargantua*, chapitre XI, dans Rabelais, *Œuvres complètes*, Édition établie, présentée et annotée par Mireille Huchon, Paris, Gallimard, 1994, p. 35 : « L'une la nommoit "ma petite dille", l'autre "ma pine", l'autre "ma branche de coural", l'autre "mon bondon, mon bouchon, mon vibrequin, mon possouer, ma teriere, ma pendilloche, mon rude esbat roidde et bas, mon dressouoir, ma petite andoille vermeille, ma petite couille bredouille. » La note traduit le mot par « pendeloque ».

²² Voir François Béroalde de Verville, *Le Moyen de parvenir*, t. II, *Fac simile* [de l'exemplaire de la Bibliothèque municipale de Marseille, fonds ancien, Rés. 8066] édité par Hélène Moreau et André Tournon avec la collaboration de Jean-Luc Ristori, Paris, Champion, 2004, chapitre *Dictionnaire*, p. 363 : « Par despit de telles malversations, Gravereuil ayant assemblé le conseil de ses amis à ce cognoissans, il fut resolu que dam mulet seroit castré, ce qui fut executé au detrimet des pendilloches qui furent levez. » ; chapitre *Couvent*, p. 383 : « Sur ceste promesse le mariage fut fait, & le mignon Curé s'attendoit de faire gouster à la jeune femme de son fruict de cas pendu : cas pendu est le cas qui pend, les pommes qui en dependent sont pommes de cas pendu, & telles sont les pendilloches naturelles des hommes. » Les notes de Michel Renaud dans son édition sont plus utiles (voir Béroalde de Verville, *Le Moyen de parvenir*, Édition établie et annotée par Michel Renaud, Paris, Gallimard, 2006, Folio classique, p. 286 et 299) que celles d'Hélène Moreau et al. (voir François Béroalde de Verville, *Le Moyen de parvenir*, t. I, Transcription avec présentation, notes et index par Hélène Moreau et André Tournon avec la collaboration de Jean-Luc Ristori, Paris, Champion, 2004, p. 271 et 284).

²³ Ces trois attestations sont relevées par Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Didier, 1925-1967, 7 vol., t. 5, p. 712a, s.v. *pendilloche*, qui traduit le mot par « ce qui pendille (dans des sens libres) ». Voir aussi Rose M. Bidler, *op. cit.*, p. 494.

²⁴ Voir *La Belle Imperia mariee*, *OD I*, p. 434 : « et ne scauroyt oncques se passer de luy, ne de ses beaulx yeulx qui l'aveugloient, ne de sa branche de courrail de laquelle avoit toujours faim et soif. » ; voir aussi *BO XX*, p. 438.

²⁵ Voir *D'ung paoure qui avoit nom le Vieulx-par-chemins*, *OD I*, p. 419 : « pourceque oncques en leurs escripteures ne s'estoyt reconstré ung i aultant droict que se treuvoit le dressoir du bon homme. » ; voir aussi *BO XX*, p. 421.

²⁶ Que Wayne Conner traduit par « lèvres, bas des joues » (*OD I*, p. 1760a ; *BO XX*, p. 564a).

²⁷ Voir *Sur le moyne Amador qui feut ung glorieux abbez de Turpenay*, *OD I*, p. 350 : « En grim pant le perron avecque la Perrotte, Amador repceut ez nez, badigoinces [*leçon primitive yeux*] et autres lieux de son vizaige, ung coup de fouet qui lui fit voir tous les cierges du Magnificat, tant feut-il bien appliquez au moyne par le seigneur de Candé en train de chastier ses leuriers et qui feignit ne pas voir li moyne. »

puisque la construction syntaxique nous interdit de lui attribuer le sens de « concupiscence, passion amoureuse » et qu'elle nous conduit plutôt à y voir une partie du corps, il me paraît possible de tenir pour synonymes *pendilloches* et *amourettes* et de comprendre celui-ci comme un substantif signifiant « testicules », d'autant plus que ce sens n'est pas inconnu ailleurs.

Un autre mot qui se trouvait dans la citation du *Curé d'Azay-le-Rideau* me semble mériter d'attirer notre attention. Il s'agit du verbe qui y apparaît sous forme de *croissoyt* dans la proposition *et croissoyt d'amour au grief pourchas de sa iument*²⁸. Comme ce verbe n'a pas été recueilli dans le glossaire de Wayne Conner et que les éditeurs des *Contes drolatiques* n'ont pas annoté le passage, il est difficile de savoir comment il est compris par ces savants. Mais il me semble que *croissoyt* est considéré comme une forme conjuguée du verbe *croître*. Car la Concordance citée de Kazuo Kiriū range cette occurrence sous cet infinitif et la traduction en japonais procurée par Seiichi Ishii rend la proposition par « 恋情を募らせるばかり », c'est-à-dire « son amour ne cessait d'augmenter ».

Cette interprétation est sans doute plausible puisque le verbe *croître* peut être suivi de la préposition *de* + substantif et employé comme *augmenter de* + substantif, au sens d'« augmenter quant à²⁹ ». Cet emploi est certes rare, mais on en trouve par exemple une occurrence dans un texte contemporain des *Contes drolatiques*³⁰.

Mais il ne me semble pas impossible de proposer une autre hypothèse et de voir dans *croissoyt* la forme conjuguée d'un autre verbe. C'est le verbe *croissir* ou *croistre*, qui est attesté depuis l'ancien français³¹. Il signifie entre autres « craquer, produire un bruit sec ; grincer des dents ». Le FEW nous apprend qu'il est attesté depuis le XI^e siècle jusqu'au début du XVII^e siècle et qu'il est connu dans des dialectes comme le normand, le bourbonnais ou le languedocien. Le *Dictionnaire* d'Edmond Huguet³² enregistre de son côté plusieurs occurrences du XVI^e siècle dans ses articles *croissir* et *croistre*². Cette interprétation ne conviendrait-elle pas mieux pour se représenter le cheval qui avec violence poursuit une jument et qui, poussé par sa passion, craque ou grince des dents ?

²⁸ Voir *OD I*, p. 139 ; *BO XX*, p. 136.

²⁹ Voir le TLF, s.v. *augmenter*.

³⁰ Voir *Déclaration et logique de la Gazette de France. Procès devant la cour d'assises de Paris*, Paris, Casimir, 1833, p. 248 : « Laurent, Transon, Barrault et quelques autres qui marchaient avec gloire sur leurs traces, contraignaient, à force de talent et de foi, une foule rieuse et incrédule à venir chaque dimanche dans leur temple pleurer sur les misères du pauvre, et glorifier la Providence dont la main, à travers les douleurs et les vicissitudes de sa majestueuse carrière, guide infailliblement l'humanité vers un avenir croissant d'amour, de lumière et de prospérité. »

³¹ Voir le FEW, t. 16, p. 424b, s.v. **krussjan*. Voir aussi mon *Dictionnaire du français médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p. 805a, s.v. *croissir*, *croistre*.

³² Voir *op. cit.*, t. 2, p. 654a-b.

Peut-être Balzac tirait-il profit de la graphie *croissoyt* pour jouer sur les deux verbes homographes auxquels elle correspondait. Si cette lecture n'était pas tout à fait extravagante, il faudrait créer un article *croissir* ou *croistre* dans la Concordance de Kazuo Kiriū. Ce serait également un complément à ajouter au glossaire de Wayne Conner. Pour le moins, une note sur le mot serait la bienvenue dans l'édition du texte.

Si le *languaige diabolifiquement ardeu*³³ des *Contes drolatiques* est difficile, ce n'est pas seulement en raison de ses archaïsmes et de ses néologismes qui sautent aux yeux de n'importe quel lecteur. Même dans les passages apparemment faciles, il faut toujours être vigilant pour ne pas se laisser tromper par les facilités, les faux-amis et les approximations. Une connaissance approfondie de l'ancienne langue et des dialectes modernes ne serait pas superflue pour explorer toutes les subtilités possibles qui fourmillent dans cette œuvre.

³³ Voir *Le Succube*, ODI, p. 253 ; BO XX, p. 252.